



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 13008

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'hospitalisation des personnes âgées en France, et en Alsace en particulier. Le constat est établi : les personnes âgées sont plus souvent et plus gravement malades que les plus jeunes. Elles doivent recourir à l'hospitalisation en raison de leurs pathologies, des répercussions fonctionnelles de celles-ci et de contraintes sociales individuelles. La durée de séjour hospitalier augmente avec l'âge. La plus lente réponse des pathologies au traitement, l'adaptation du rythme des examens complémentaires, les contraintes liées à l'organisation de l'aval et/ou les carences en solutions disponibles sont les principaux facteurs explicatifs de l'allongement des durées de séjour à pathologie égale. S'il est relativement facile de faire admettre une personne âgée à l'hôpital, il est beaucoup plus ardu de réaliser et de réussir sa sortie. Les hôpitaux sont évalués sur leur production de points ISA. Celle-ci dépend de la rotation des lits. Les « bed-blockers » font chuter la productivité. Les personnes âgées sont les bed-blockers potentiels numéro 1. Si l'hôpital engage sa responsabilité sur l'effective organisation d'un relais des soins à la sortie, il garantit un service de qualité au malade mais altère sa productivité. S'il se contente de remettre les diverses ordonnances au malade et prononce la sortie sans se soucier de la réalité de la mise en place des soins de relais, il améliore sa productivité mais fait courir des risques certains au malade. Cela pose un réel problème éthique. En effet, à ce stade, on peut s'interroger sur le critère déterminant : productivité de l'hôpital ou sécurité du malade ? En conséquence il lui demande quelle est sa réponse et sa vision en termes d'hospitalisation des personnes âgées. Quelle est la situation dans le pays, et en Alsace en particulier ?

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13008

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1566